

Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC



EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum quant au second projet de règlement numéro 99-044-20 adopté le 2 août 2010 modifiant le règlement de zonage 99-044.

Avis public est donné de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 2 août 2010, le Conseil a adopté, sans modifications, le deuxième projet de règlement 99-044-20 modifiant le règlement de zonage 99-044.
2. Ce deuxième projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Une demande relative aux dispositions ayant pour objet dans le règlement de zonage 99-044 :

- a) L'ajout d'une norme à l'article 2.6.4.3, permettant la construction sur des terrains conformes dans la zone agricole ayant reçus leurs autorisations de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec avant le 1^{er} janvier 2011.

Peut provenir des zones visées et contiguës suivantes:

ZONES VISÉES

ZONE CONTIGUES

Toutes les zones agricoles AG, AI et A

Toutes les zones contiguës aux zones agricoles

3. Pour être valide, toute demande doit:

- a) Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- b) Être reçue au bureau de la municipalité au 111, 4e Avenue à Crabtree au plus tard le huitième jour qui suit la publication du présent avis soit le

DONNÉ à Crabtree **ce** 6^e **jour**

~~le 2010~~ le 6^e août 2010

Christian Gavel

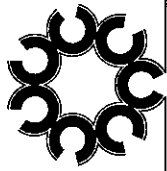
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), CHRISTIAN GAVEL, directeur général adjoint de la municipalité
Nom Titre
 de CRABTREE, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public
 ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 6 AOÛT
2010, entre 10:00 et 15:00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 AOÛT 2010

Christian Gavel



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC



EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

16 août avant 16 h 30;

- c) Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles, si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.
- 4. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité situé au 111, 4e Avenue, Crabtree en s'adressant au secrétaire-trésorier aux heures normales de bureau.
- 5. Toutes les dispositions du deuxième projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
- 6. Le deuxième projet de règlement numéro 99-044-20 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage 99-044 peut être consulté au bureau de la municipalité au 111, 4e Avenue à Crabtree, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.
- 7. Ce projet de règlement concerne les zones identifiées au présent avis, la description et l'illustration détaillées de ces zones peuvent être consultées au bureau de la municipalité.

DONNÉ à CRABTREE ce 6^e jour

Christian Gravel d'Août 2010

Christian Gravel
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), CHRISTIAN GRAVEL, directeur général adjoint, de la municipalité
de CRABTREE, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public
ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 6 Août
2010, entre 10:00 et 15:00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 Août 2010

Christian Gravel